



[La méthanisation en Rhône-Alpes]

MÉTHANISATION EN RHÔNE-ALPES LETTRE D'INFORMATION N°7 MARS 2010

Cette lettre d'information concerne le biogaz et la méthanisation en Rhône-Alpes. Elle traite principalement de la méthanisation agricole au sens large, mais pourra concerner les autres secteurs (STEP, collectivité et CET). Elle est publiée tous les 4 mois dans le cadre du projet Biogas Regions soutenu par la Commission Européenne, la Région Rhône-Alpes et l'ADEME. **N'hésitez pas à la faire circuler.**

Pour vous inscrire : www.biogazrhonealpes.org/abonnez_vous.php

Pour vous désinscrire : www.biogazrhonealpes.org/desabonnez_vous.php

Toutes les lettres sont consultables sur le site : www.biogazrhonealpes.org



ACTUALITÉ DU PROJET BIOGAS REGIONS

Fin novembre, un groupe de 18 personnes est allé visiter des installations de méthanisation en Autriche. Les thématiques abordées étaient la co-digestion et la production de biométhane (injection réseau ou carburant)

Le voyage a fait l'objet d'un article cosigné avec l'ATEE club biogaz et d'un power point de présentation des sites.

Lire l'article : http://www.biogazrhonealpes.org/dump/730CRstudytourAutrich_87.pdf

Voir le diaporama :

http://www.biogazrhonealpes.org/public_html/doc/methanisation_agricole/Voyages_etude/Presentation_finale_web.pdf

En savoir plus : valerie.borroni@raee.org



La filière, notamment le club biogaz, se mobilise pour que les modifications finales soient constructives.

En savoir plus : valerie.borroni@raee.org

RUBRIQUE ICPE 2910 : MODIFICATIONS EN COURS

Au delà de la création et de la modification de la rubrique ICPE 2781 qui concerne la méthanisation, la rubrique combustion 2910 b (autre combustible) était celle qui classait d'office une cogénération à la ferme (>30 kWe) en installation classée. Depuis des années, le club biogaz demande le rattachement du biogaz à la 2910 a dont font partie le bois, le gaz naturel... et qui classe en autorisation une installation de plus de 20 MW. L'administration propose une solution intermédiaire en créant une rubrique 2910c dédiée au biogaz et calée sur les seuils de la 2781. Autrement dit, si votre projet méthanisation est soumis à autorisation, de fait votre cogénération ou votre chaudière sera soumise à autorisation.

La question est comment l'arrêté combustion, qui impose des prescriptions techniques, organisationnelles et de mesures, sera-t-il appliqué sur les installations à la ferme : dans le dossier ICPE et dans la vie de l'installation. Faudra-t-il se conformer aux prescriptions imposées à des installations de plus de 20 MW ?

La filière, notamment le club biogaz, se mobilise pour que les modifications finales soient constructives.

En savoir plus : valerie.borroni@raee.org

ARRETE METHANISATION :

Les arrêtés d'application sont disponibles sur

- pour l'autorisation :

http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do;jsessionid=5E04923B980AA2588F43ECCE2726D253.tpdjo05v_1?cidTexte=JORFTEXT000021334497&dateTexte=&oldAction=rechJO&categorieLien=id

- pour la déclaration :

http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do;jsessionid=DF1D719723FD694C267B9C5C6D5FF8AA.tpdjo05v_1?cidTexte=JORFTEXT000021334587&dateTexte=&oldAction=rechJO&categorieLien=id

En savoir plus : valerie.borroni@raee.org

ACTUALITÉS DES ACTEURS

ADEME :

L'ADEME pilote des études en relation avec le développement de la filière méthanisation. Aussi 3 études sont disponibles ou le seront prochainement :



- Un guide méthodologique pour le suivi des installations de méthanisation agricole (disponible sur le site) ;
- L'étude sur la rentabilité des unités de méthanisation agricole (disponible dans 3 mois) ;
- L'étude concernant les cultures énergétique et leur intégration en codigestion, Oréade (disponible très prochainement).

En savoir plus : <http://www2.ademe.fr/servlet/KBaseShow?sort=-1&cid=96&m=3&catid=15555>

CLUB BIOGAZ :

L'assemblée plénière du club biogaz a eu lieu le 9 mars 2010 à Paris.

Par ailleurs, le club biogaz organise un voyage en Suisse du 4 au 6 mai 2010.

L'objectif de ce voyage d'étude est double : d'une part approcher de façon concrète des installations de méthanisation modèles et modernes, utilisant des matières premières et des techniques variées, avec l'éventail des solutions de valorisation du biogaz, et d'autre part comparer l'approche helvétique de la méthanisation avec la situation française.

Voir le programme : <http://www.biogaz.atee.fr/cp/1/voyage%20biogaz%204-6%20mai%202010.pdf>

En savoir plus : club.biogaz@atee.fr

ASSOCIATION DES AGRICULTEURS METHANISEURS DE FRANCE :

Les agriculteurs qui exploitent un méthaniseur ou qui sont largement engagés dans un projet de construction, ont souhaité se regrouper au sein de l'association des agriculteurs méthaniseurs de France. Cette association a pour vocation de rendre visible cette activité, partager l'expérience et le savoir faire et porter des valeurs communes autour de la place de l'agriculture dans le territoire, avec la méthanisation comme outil au service de l'exploitation et du territoire. L'association qui comprend une trentaine de membre, est accompagnée par TRAME et AILE et soutenue par l'ADEME. Au moins un agriculteur en Rhône-Alpes participe à ce mouvement.

En savoir plus : Lire le [dossier de presse](#)

Contact : v.meier@trame.org



[La méthanisation en Rhône-Alpes]

ENTREPRISES EN RHÔNE-ALPES

ALPES BIOTECH, 1,5 AN APRES (CF NEWSLETTER N°1) :

Alpes Biotech accompagne désormais les porteurs de projet en méthanisation, depuis les tests en laboratoire jusqu'à la réalisation et la recherche de solutions de financement. Grâce à son réseau de partenaires techniques et financiers, Alpes Biotech permet une prise en charge complète pour des unités clé en main.

Créée en 2008, Alpes Biotech c'est maintenant 4 collaborateurs implantés en Savoie, un site internet, et des références essentiellement dans le domaine de l'industrie agro-alimentaire et de la chimie en Rhône-Alpes et en Auvergne. Avec des solutions techniques reconnues, l'objectif d'Alpes Biotech est de promouvoir la méthanisation locale à petite échelle pour créer une énergie propre utilisable sur site et éviter les coûts de transport.

La valorisation énergétique de la matière organique présente dans un sous-produit ou un effluent est une voie d'avenir. Elle permet de faire des économies rapides sur sa consommation énergétique et sur le traitement des déchets.

Contact : 04 79 62 54 65 ou <mailto:contact@alpes-biotech.com>
En savoir plus : www.alpes-biotech.com



LABARONNE-CITAF

Basée en Isère, la société Labaronne-CITAF est fabricante de citernes souples depuis 50 ans.

Le produit « phare » de l'entreprise est la citerne souple autoportante d'une grande simplicité d'installation.

Cette citerne se décline dans de nombreuses gammes. Ses avantages ont conquis depuis longtemps le milieu agricole. Elle est ainsi utilisée pour stocker de l'eau, des engrais liquides ou des effluents fermiers.

Proche du client, nous faisons régulièrement remonter des informations de terrain à notre service technique qui se charge de proposer ou de développer de nouveaux tissus ou de nouveaux équipements. Ainsi en 2008, les couvertures type « architectures textiles » ont été développées pour répondre à des demandes clients.

De même, depuis plusieurs années, nous sommes régulièrement consultés dans le cadre de projets biogaz pour stocker des digestats, faire des défenses incendie, des couvertures de méthaniseur ou même des projets globaux.





[La méthanisation en Rhône-Alpes]

Nous sommes conscients que la méthanisation à la ferme est un axe de développement important pour le marché agricole français et nous pensons, comme nos clients, que nos produits pourraient apporter des solutions. Compte tenu de l'état actuel de la méthanisation à la ferme et à nos manques de connaissances techniques dans ce secteur, nous sommes fortement intéressés pour intégrer, en tant qu'industriel, des programmes régionaux sur ce thème.

Contact : Jean-Frédéric FANTON, Chargé d'Affaires agricoles, basé à Vienne (38) jf.fanton@citaf.fr
04 74 53 86 72/ 06 15 98 95 42
<http://www.labaronne-citaf.fr/>



ODOTECH :

L'arrêté du 26 novembre 2009 fixant les règles techniques auxquelles doivent satisfaire les installations de méthanisation soumises à autorisation stipule que les nouvelles installations doivent réaliser une évaluation de la gêne olfactive générée dans l'environnement. Cette évaluation des odeurs se fait en deux étapes principales :

1. Avant la construction de l'installation;
2. Dans un délai d'un an suivant la mise en service de l'installation.

L'arrêté méthanisation précise l'utilisation d'une même méthode pour la réalisation de ces deux études d'impact. Les arrêtés équarrissage et compostage ont validé depuis quelques années la réalisation d'échantillonnage des odeurs sur site, leur quantification en laboratoire par olfactométrie et l'utilisation d'un logiciel de modélisation de la dispersion atmosphérique des odeurs pour la réalisation des études d'impact odeur. Odotech, leader mondial des solutions de mesure et de gestion des nuisances olfactives, conseille fortement cette méthodologie pour les installations de méthanisation. Elle permet d'évaluer précisément le niveau des odeurs dans l'environnement et de fournir des pistes d'amélioration aux exploitants des sites.



Aussi, l'utilisation d'un système de suivi en continu des odeurs comme outil d'aide à la décision et de gestion pro-active des odeurs est fortement indiqué. Ce type de solution permet de visualiser en temps réel le niveau d'odeur généré dans l'environnement et de prendre les mesures nécessaires en cas d'alerte.

Contact : Philippe Micone, directeur général odothec SAS France, basé à Lyon (69),
pmicone@odotech.com
En savoir plus : www.odotech.fr



[La méthanisation en Rhône-Alpes]

GESTION DE PROJET : LA COMMUNICATION

Parce que la communication est un facteur clé de la réussite d'un projet méthanisation, Rhônalénergie-Environnement et ses partenaires européens du projet BIOGAS REGIONS ont réalisé, à l'attention des porteurs de projet, le guide « Savoir communiquer sur son projet de méthanisation : une étape importante ».

Ce guide reprend des éléments clés de la communication et donne des outils pour bien réussir la communication autour de son projet et à toutes les étapes. Il a été adapté au contexte français.

Télécharger le guide : http://www.biogazrhonealpes.org/dump/guidecommunicationsitefinal16fev201_72.pdf

GESTION DE PROJET : LE LOGICIEL METASIM

Les acteurs de la méthanisation ont réalisé un logiciel de pré-dimensionnement d'unité de méthanisation à la ferme. Ce logiciel plus élaboré que gaz de ferme nécessite toutefois une formation de « prise en main »

Prochaine formation programmée : lieu les 8 et 9 juin 2010 à Rennes

Contact : <http://www.aile.asso.fr/>

Pour plus d'information : lire [le communiqué de presse](#)

METHANISATION ET FROMAGERIES : VALBIO



La société VALBIO, basée à Avignon, est un acteur de la méthanisation en fromagerie. Leur méthaniseur est d'abord un système d'épuration qui garanti un abattement de matière organique compris en 90 et 98%. Cette société a réalisé un article sur le traitement des effluents de fromagerie tout en présentant ses produits.

Lire [l'article](#)

En savoir plus: **Thierry AZALBERT**, thierry.azalbert@valbio.com

Tel: +33 (0)1 41 91 73 27, Mob: +33 (0) 619 950 922



[La méthanisation en Rhône-Alpes]

BIOGAZ CARBURANT :

Volvo se positionne sur le biogaz et développe une offre de camion fonctionnant sur un mix 90% biogaz et 10% diesel



Plus d'info : <http://www.volvo.com/trucks/france-market/fr-fr/newsmedia/pressreleases/pressreleases.htm>

METHANISATION PAR VOIE SECHE : ETUDE

Suite à l'intérêt manifesté pour la méthanisation en phase sèche, Trame a réalisé une suite à l'étude bibliographique sortie en 2007.

Cette nouvelle étude intitulée "**Fonctionnement biologique, technique et état des lieux des technologies disponibles**" a été financée par le CASDAR (Compte d'Affectation Spécial du Développement Agricole et Rural) et l'ADEME.

Pour avoir accès à l'étude : envoyer une demande (nom prénom adresse mail) à Virginie Meier Wawrzyniak : v.meier@trame.org

En savoir plus : <http://www.trame.org/index.php?page=q26>

METHANISATION PAR VOIE SECHE : VOYAGE D'ETUDE

TRAME et l'IFOCAP organisent un **voyage d'étude sur la méthanisation en phase sèche les 16 et 17 juin 2010**. Cette formation ouverte à tous (agriculteurs, techniciens...) sera l'occasion d'aller voir sur place des installations phase sèche en fonctionnement.

Contact : v.meier@trame.org



[La méthanisation en Rhône-Alpes]

LE TRANSPORT DU BIOMETHANE : LE POSITIONNEMENT DE GRDF

Parce que le biogaz représente à moyen terme 3 à 4 % du gaz naturel consommé en Rhône-Alpes, GrDF soutient le développement de la filière biométhane et s'organise pour accompagner les porteurs de projets de méthanisation par la mise en place d'un réseau d'interlocuteurs. Ils détermineront notamment la faisabilité d'un projet d'injection en fonction des caractéristiques propres au projet (débit, pression, lieu de production) et de celles du réseau.

L'injection de la production nécessitera en outre, le développement de nouveaux savoir-faire : odorisation, mesure de la qualité du gaz en continu...

L'ouverture des marchés du gaz a séparé les activités de réseau des activités concurrentielles (production, achat et vente de gaz).

C'est pourquoi GrDF a été créée en 2008 pour construire, entretenir et développer le réseau de distribution de gaz naturel.

Pour vous accompagner, votre interlocuteur GrDF en Région est **David Le Noc**.

En savoir plus :

<http://grdf.fr/navigation-institutionnelle/espace-presse/illustrations>

<http://grdf.fr/fr/collectivites-territoriales/les-atouts-du-gn-dans-mes-projets-damenagement/le-biomethane>

Contact : David LE NOC

Ingénieur d'Affaires

GrDF Rhône-Alpes Bourgogne - Délégation Développement

66, rue de la Villette 69003 LYON

Tél : 04.72.34.92.32 - Mobile : 06.60.99.77.53

david.le-noc@grdf.fr

EUROPE : SOUTIEN A L'INJECTION DANS LES RESEAUX DE GAZ

Lors des Info Days de janvier 2010, l'autorité de contrôle a dévoilé les orientations que la Commission européenne entendait soutenir à travers notamment le fonds ALTENER. Il a été précisé qu'ALTENER a pour objectif le soutien de la mise en application de la directive européenne RES (sources d'énergie renouvelable) qui vise notamment le développement des énergies renouvelables en Europe.

Un des messages fort concerne les actions qui vont faciliter les connexions et le suivi de la qualité des installations d'injection du biogaz dans les réseaux de gaz.

Ces fonds ne concernent ni la recherche ni l'investissement dans des équipements ou installations. Par exemple c'est ce fonds qui cofinance le projet Européen Biogas regions.

Plus d'information : http://ec.europa.eu/energy/intelligent/events/infodays_en.htm



[La méthanisation en Rhône-Alpes]

INTERNATIONAL : NORME ISO

L'ISO a ouvert une consultation formelle de ses membres, à la demande du SAC (Chine), pour un nouveau champ de normalisation sur le biogaz.

La proposition de l'organisme chinois de normalisation couvre un large domaine d'activités liées à la production et à la qualité du biogaz.

Elle propose d'élaborer des normes internationales dans le domaine du biogaz, qui couvrent la conception, la construction, la vérification et l'acceptation d'installations, d'usines, d'équipements et de produits, l'utilisation intégrée, les modèles de développement et d'application, l'évaluation économique et technique et l'évaluation des bénéfices environnementaux.

Contact : catherine.moutet@afnor.org

Contact lettre :



RhônAlpénergie-Environnement

10 rue des Archers – 69002 Lyon

Tél. : 04 78 37 29 14 – Fax. : 04 78 37 64 91

Courriel : raee@raee.org – Internet : www.raee.org